

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FEVRIER 2010 n° I/2010

Présents : M. Jean-Marie BEUTEL, Maire

Adjoints :

M. Christian WENDLING	Mme Doris LEGIN
M. Jean-Philippe FISCHER	M. Noël NICKAES
Mme Brigitte LENTZ	Mme Azam TAHERI
Mme Fabienne BAAS	M. Patrick ACKER
M. Denis RITZENTHALER	

Conseiller Municipaux :

Mme Anny PAGANI	Mme Catherine KOPP
M. Bruno BOULALA	M. Eric MISCHLER
M. Sylvain BROUSSE	M. Jean WECHSLER
Mme Anne MAMMOSSER	Mme Claudine TOLLANT
M. Gilles KAPP	Mme Nathalie de BOUVIER
Mme Régine ECK	M. Jean-Pierre SCHWARTZ
M. Richard LINCK	Mme Catherine GEIGER
Mme Corinne STOCHEMENT	M. Daniel STOETZEL
M. Jean-Marie VELTZ	M. Claude STEINLE

Absents excusés :

Mme Martine MALAISE, absente excusée, donne procuration à M. Jean-Marie VELTZ
Mme Farida GHETTAS, absente excusée, donne procuration à M. Jean-Marie BEUTEL
Mme Claudia MIRAMONT, absente excusée, donne procuration à Mme Anne MAMMOSSER
M. Yves FELD, absent excusé, donne procuration à M. Jean WECHSLER

Absente :

Mme Patricia FROITIER

ORDRE DU JOUR

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2009
n° VI/2009
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – RESTRUCTURATION – EXTENSION DE LA PISCINE D’OSTWALD
- 4°) – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2010
- 5°) – BULLETIN MUNICIPAL : nouvelle grille tarifaire des insertions
- 6°) – BULLETIN MUNICIPAL : choix de l’imprimeur
- 7°) – EXTENSION DU POINT D’EAU : choix du programmiste
- 8°) – RENOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU POINT D’EAU
- 9°) – RENOVATION EXTENSION DES VESTIAIRES DU F.C.O.
- 10°) - TARIFS 2010 – SERVICES MUNICIPAUX JEUNESSE « OASIS » ET POINT @DO
- 11°) – O.N.F.
 - a) PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX 2010
 - b) ETAT DE PREVISION DES COUPES 2010
 - c) CONVENTION D’ASSISTANCE TECHNIQUE
 - d) ETAT D’ASSIETTE DES COUPES 2011
- 12°) - SUBVENTIONNEMENT TRAVAUX SUR PATRIMOINE URBAIN
- 13°) – APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L’AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE
- 14°) – COMMUNICATION OBJECTIF CLIMAT
- 15°) - LIAISON OSTWALD – ILLKIRCH : Bilan de la concertation. Engagement des études de faisabilité.

a) Information au Conseil Municipal du Plan Piscine dont celle d'Ostwald.

Travaux estimés à 2,5 M. d'€. TTC

Démarrage des travaux fin 2010 sur une durée d'environ 1 an avec une fermeture minimale de 1 à 2 mois environ.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire donne la parole à M. Claude Froehly, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, en charge des Sports. Il expose les arguments qui ont conduit la CUS à établir un plan de restructuration de ses piscines dont celle d'Ostwald.

Cet établissement sera rénové en premier dès l'automne 2010 jusqu'en 2011 sur la base d'un programme à déterminer mais dont les éléments sont connus. La Commune est appelée à valider cette opération.

b) Déclaration préalable de M. Jean-Marie Beutel,

La séance de Conseil Municipal de ce soir va nous permettre d'examiner les projets préparés courant 2009 - avec une part directe de travaux programmés pour 2010 et l'attribution de maîtrises d'œuvre dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années.

Le DOB en fera état dans un contexte où il n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt ni d'augmenter les taux des impôts locaux.

La réalisation des gros travaux envisagés se fera d'une manière progressive et mesurée, dans le même état d'esprit que le programme de construction de logements et la démarche de mise au point d'un Plan de Déplacement Local qui doit nous permettre de concilier développement et déplacement afin de garantir et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Ces projets seront, bien sûr, financés par notre ville avec la participation de nos partenaires : CUS, Conseil Général et Conseil Régional.

La rénovation totale de la piscine d'Ostwald sera, quant à elle, financée par la CUS, compétente en la matière et que je remercie.

1°) - Approbation du rapport du Conseil Municipal du 30 novembre 2009 n° VI/2009

Ledit procès-verbal est approuvé par **24 voix pour, 8 abstentions.**

2°) - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BROUSSE est désigné par **24 voix pour, 8 abstentions**, comme secrétaire de séance.

3°) - Restructuration - Extension de la piscine d'Ostwald par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Cet équipement de proximité, propriété de la CUS, accueille à Ostwald une association de 280 licenciés dont les locaux, adjacents à la piscine, se révèlent insuffisants et non-conformes au Code du Travail.

Deux locaux de service situés en élément tampon entre le dégagement d'accès principal et la salle du bassin sont utilisés par le personnel à défaut d'autres locaux disponibles sur le site.

Ils sont constitués :

- . d'un local abritant à la fois un point informatique, un coin vestiaire pour les agents et du matériel d'entretien,
- . d'une infirmerie faisant également fonction de salle de convivialité.

Le site ne dispose par ailleurs que d'un local faisant office de bureau partagé entre le directeur de la piscine et le représentant de l'association.

Ce local (box béton pourvu d'une fenêtre) dispose d'un accès extérieur utilisé par les membres de l'association, l'accès intérieur se fait par traversée du vestiaire des femmes ce qui ne permet pas son usage aux horaires d'ouverture de la piscine.

Le matériel pédagogique de bassin est stocké en périphérie du bassin et encombre les plages.

Il manque également un local permettant de sécuriser et faciliter le stockage du matériel et des produits d'entretien.

Ces dispositions ne sont ni conformes au Code du Travail, ni aux règles de bon usage ou d'accessibilité de l'établissement.

Par ailleurs l'ensemble des installations techniques de la piscine (filtration, chauffage, ventilation) sont d'origine et totalement obsolètes.

Le programme retenu s'établit ainsi :

- création d'une extension avec liaison à la piscine comprenant : des vestiaires pour le personnel, un bureau pour le responsable de l'association, un bureau pour le responsable du site, une salle de convivialité, une salle de préparation physique et les locaux techniques induits,
- mise en conformité « sécurité incendie » et l'amélioration de l'accessibilité de la piscine,
- remplacement du mode de production de chaleur incluant la chaufferie, la ventilation, l'eau chaude sanitaire,
- réaménagement de l'espace vestiaires

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre externe et ont fait l'objet d'une première représentation au Président du C.N.O. et à la Municipalité d'Ostwald.

L'estimation du coût de l'opération s'élève à 2.500.000 € TTC et se décline comme suit :

Travaux bâtiment	2.000 K€ TTC
Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité-santé)	270 K€ TTC
Divers (publications, jury, mobilier intérieur, provisions pour aléas)	230 K€ TTC

Le planning prévisionnel de l'opération est établi de la façon suivante :

Calendrier prévisionnel :

Consultation de maîtrise d'œuvre	1 ^{er} trimestre 2010
Etudes de maîtrise d'œuvre	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2010
Appel d'Offres de travaux	4 ^{ème} trimestre 2010
Travaux 1 ^{ère} phase extension	Décembre 2010 à juillet 2011
2 ^{ème} phase restructuration piscine	Mai 2011 à décembre 2011

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales à émettre un avis favorable pour cette opération de restructuration-extension de la piscine d'Ostwald à entreprendre par la Communauté Urbaine de Strasbourg pour un montant prévisionnel de 2.500.000 € HT.

4°) – Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Avec le débat d'orientation 2010, d'ailleurs déjà bien entamé lors de la séance de travail du conseil municipal du 14 décembre 2009, il me semble utile d'inscrire cet échange dans le contexte plus général des dispositions financières et fiscales liées à la Loi de Finances 2010.

Certains éléments de ce document législatif sont connus et permettent d'arrêter les grandes orientations du Budget 2010 de la Ville d'Ostwald. Ce document prévisionnel s'inscrit dans un contexte économique et fiscal national qui impactera le quotidien de nos citoyens.

1) Des perspectives économiques et financières difficiles

→ Un contexte international de la crise avec un repli conséquent de l'activité économique et son impact sur l'emploi surtout,

→ Un produit intérieur brut également en repli pendant quatre trimestres avec toutefois une reprise de la croissance d'environ 0,3 % au 2^{ème} trimestre 2009,

→ une inflation qui est annoncée à la hausse (+ 1,4 %) malgré une consommation privée qui ne croîtrait que de 0,7 % après un 0,6 % en 2009,

Un investissement productif dont le redémarrage (après le fort recul de 6,8 % en 2009) est problématique vu la situation financière des entreprises,

Des taux d'intérêt monétaires inférieurs à 2 % et des taux longs qui varient dans les deux sens selon le niveau fluctuant de la reprise économique,

→ Des finances publiques handicapées par :

- . un déficit public (8,2 % du PIB en 2009, 8,5 % en 2010) généré par les baisses des recettes et les mesures coûteuses du plan de relance,
- . une dette publique en augmentation d'environ 7 % du PIB en 2010,
- . des prélèvements obligatoires, à hauteur de 40 % du PIB, mais affectés à la baisse dès 2010 par la réforme de la Taxe Professionnelle

Ces éléments laissent présager une sérieuse incertitude sur l'évolution des Finances Publiques en 2010 avec les répercussions inévitables sur les dotations attribuées aux Collectivités Locales.

2° Budget de l'Etat : quels concours financiers au secteur local ?

L'architecture du Budget de l'Etat est modifiée par deux mesures principales :

- la poursuite du Plan de Relance,
- la réforme de la Taxe Professionnelle : 2010 est une année de transition, les nouvelles taxes créées pour compenser la suppression de la Taxe Professionnelle sont temporairement affectées à l'Etat. Les Collectivités Locales sont compensées par le biais d'un prélèvement sur recettes. Dès 2011 la perte de recettes qui résulte de la suppression de la Taxe Professionnelle est compensée par des recettes de substitution essentiellement fiscales. A titre de rappel il faut savoir que les 28 communes de la CUS ne perçoivent plus la Taxe Professionnelle entièrement versée à la CUS avec application progressive étalée sur 12 ans à compter de 2002.

L'enveloppe normée, qui regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales, ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle avec les prévisions suivantes :

- a) la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) progresse de 0,6 % c'est-à-dire que son indexation est adossée à la moitié du taux prévisionnel de l'inflation (+1,2 %) soit un manque à gagner pour les collectivités locales de 245 Millions d'Euros !!
Enfin les modalités de réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) n'ont pas été menées à terme et cela se solde pour 2010 par l'attribution du montant alloué en 2009 augmenté de l'évolution globale de l'enveloppe allouée aux communes (+3,44 %).
- b) les Dotations d'Investissement dont la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement) voient leur indexation alignée sur le taux d'évolution du prix à la consommation soit + 1,2%.
- c) la Taxe Carbone telle qu'initialement prévue aurait eu un impact de 10.000 € sur le budget communal.

C'est sous ces contraintes générales qu'il convient de placer les orientations budgétaires 2010 tant en Fonctionnement qu'en Investissement sans passer sous silence les niveaux de subventionnement révisés à la baisse par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de son Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise. Quel Budget Primitif 2010 peut-on alors prévoir ?

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAITRISE

→ Il convient de maîtriser en tout premier lieu les Dépenses de Personnel qui représentent environ 55 % des Dépenses de Fonctionnement. Chiffre quelque peu élevé si on le compare aux autres communes de la même strate démographique mais qui s'explique par les prestations produites à Ostwald en régie municipale directe à savoir :

- les accueils Petite Enfance, post et péri-scolaire,
- l'école de musique,
- la restauration scolaire,

là où les autres communes ont fait le choix de confier ces activités au secteur privé ou associatif en les subventionnant peu ou prou mais sans jamais impacter leur Budget Primitif à ces niveaux.

Pour 2010, il est prévisible de pouvoir maintenir ces dépenses dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 2009 alors que s'y sera rajouté un recrutement du Responsable des Services Techniques, une AMAT supplémentaire, l'impact de l'IEMP sur une année pleine et l'effet du développement des carrières des agents (Glissement Vieillesse Technicité) envisageable à 2,5 %.

Cette maîtrise doit pérenniser les services indispensables à la qualité de vie des différentes composantes de la population d'Ostwald. Les investissements fléchés dans cette optique contribueront indéniablement à l'évolution positive des services à la personne offerts à travers nos structures scolaires, sportives et sociales améliorées,

→ Il convient aussi de poursuivre la mise à niveau du patrimoine communal qui nécessite un entretien pour faire face à l'usure normale et surtout remettre en conformité des locaux fort fréquentés par une activité associative exemplaire.
L'effort doit être poursuivi aussi pour soutenir, par les subventions de fonctionnement, la contribution éducative et citoyenne de ces associations.

Les Recettes de Fonctionnement étant quasiment inchangées, il convient par cette maîtrise des dépenses de Fonctionnement, de dégager un Excédent Brut de Fonctionnement qui doit couvrir au minimum et obligatoirement les intérêts de la Dette et les charges d'amortissement des Investissements.

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

a) après une année 2009 qui a servi à la préparation d'opérations d'envergure voilà un exercice qui apportera à la fois du concret immédiat et l'engagement irréversible des études pour cette extension du Point d'Eau devenue impérative tant cet équipement culturel est à l'étroit.

1) De l'immédiat avec :

→ la REFECTION-EXTENSION des VESTIAIRES du F.C.O. : le programme immobilier a été exactement ciblé avec le mixage des besoins exprimés par l'association principale utilisatrice, des normes règlementaires de la Fédération Française du Football, et la mise en conformité de ces locaux avec les textes Accessibilité Handicapé visés par la Loi de 2006. L'avant projet sommaire est chiffré HT 1.191.700,75 € pour les travaux, soit un total HT 1.390.000 € études et frais annexes compris.

Il est plus que temps que les vieux locaux vétustes ALGECO et le délabrement sanitaire des vestiaires soient remplacés dans un premier temps en 2010 par une extension de 150 m² neufs, pour ensuite livrer en 2011 les actuels vestiaires à un sérieux coup de neuf avec surtout un nouveau système de chauffage qui mettra fin aux consommations électriques exorbitantes de chauffage actuellement constatées.

→ la RENOVATION COMPLETE de la SALLE de SPECTACLE du Point d'Eau dès le baisser de rideau de l'actuelle saison culturelle raccourcie à fin avril pour dégager le temps jusqu'en septembre 2010 aux travaux de remplacement complet de la tribune, de la pose d'un nouveau revêtement de sol, de la mise en conformité électrique de cet équipement, et enfin de la mise en œuvre des prescriptions thermiques édictées par ECO ZONE dans son diagnostic pour là aussi économiser notablement sur les coûts de chauffage. Une estimation de 320.000 € HT sera affinée par l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée par la C.A.O. du 25 janvier 2010.

→ la REFECTION des WC de l'Ecole Primaire du Centre et ceux de l'Ecole Primaire du Schloessel qui viendront clore la mise à niveau sanitaire de ces locaux scolaires pour un budget estimé à environ 250.000 €.

→ la REFECTION du PARCOURS de SANTE pour conférer à cet équipement une utilisation dans sa totalité car aujourd'hui endommagé et rendu impraticable par des opérations de débardage dans la forêt de la Nachtweid. Les travaux sont estimés à 150.000 € HT.

→ le MAIL VEGETALISE en bordure du programme immobilier des Berges de l'Ille permettra une jonction pédestre aménagée entre les rues du Rivage et de l'Île des Pêcheurs. Travaux estimés à 120.000 € HT.

→ l'ECLAIRAGE PUBLIC des rues du Jura et de Bourgogne sera totalement rénové pour apporter à ces quartiers une distribution nocturne fiable. Les rues des Vignes et des Fraises bénéficieront elles aussi d'une réfection complète de leur éclairage dans le cadre du réaménagement complet de ces deux voies communautaires. Tous ces travaux d'éclairage public sont estimés à 250.000 € HT. Montant auquel il faut rajouter pour mémoire le remboursement du 2^{ème} tiers de l'Eclairage Public du TRAM (environ 300.000 € TTC).

→ enfin le SQUARE MATHIS connaîtra un relooking qui le préservera toutefois des occupations indues qui ont tant nuit aux riverains de ce site.

2) **Un ambitieux programme d'ETUDES** pour retailer au Point d'Eau un costume à sa taille ou à sa renommée aujourd'hui démesurée tant est grand et reconnu sur la place de la CUS son programme culturel. Chaque spectacle est quasiment l'objet de 20 à 50 % de refus de places disponibles !!! Au-delà des réflexions d'un groupe de travail informel qui a notamment visité un bon nombre de salles en Alsace, il est

maintenant nécessaire de progresser dans la réflexion en confiant à un PROGRAMMISTE la délimitation des besoins immobiliers préalable à la construction d'une nouvelle salle de spectacle. Le maître d'œuvre accompagnera la municipalité dans la procédure d'un concours d'architecture rendu obligatoire par les dispositions actuelles du Code des Marchés Publics.

A l'issue de cette étude, étalée sur 18 mois au maximum, seront lancés les marchés publics des travaux correspondants. Bien entendu les projets d'architecture feront l'objet d'une communication et exposition largement ouvertes au Public avant décision finale pour lancer le projet retenu.

- A un degré moindre il conviendra de revoir la configuration de l'Accueil du Public en Mairie d'Ostwald : il s'agira d'une part de conférer à cet accueil des espaces assurant plus de discrétion aux publics dans leurs démarches personnelles auprès des guichets et d'autre part intégrer la disponibilité en juin 2010 de 350 m² de bureaux libérés par la Société A.G.S. pour revoir une distribution harmonieuse entre les besoins réels de différents services municipaux.

Ce programme d'études sera abondé par une provision budgétaire d'environ 150.000 €.

QUELS FINANCEMENTS EN FACE DE CES PROJETS ?

La situation financière de la Ville est saine et les premières projections du Résultat de l'exercice 2009 laissent présager une réalisation sans recourir :

- à aucune augmentation des taux communaux de fiscalité. Les taux déjà inchangés en 2009 ne subiront, pour ce qui concerne la part communale, aucune modification à la hausse.
- A aucun emprunt auprès d'organismes bancaires et la dette globale ne sera pas aggravée.

Une ligne de trésorerie sera éventuellement contractée provisoirement pour faire face à d'éventuels pics de besoins de trésorerie avec toutefois la certitude de ne pas consolider les éventuels tirages de fonds.

Pourtant subsistent des zones d'ombres dans les montants effectifs des dotations attribuées par l'Etat, dans les niveaux de subventionnement accordés par le Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise qui revoit sérieusement à la baisse les taux de subventionnement avec un champ restreint des opérations éligibles.

Au final l'adéquation des ressources disponibles et à la liquidation des dépenses sera rendue possible par la vigilance constante et constatée des services financiers de la Ville.

Ces orientations budgétaires, déjà évoquées en décembre dernier, sont soumises à discussions et échanges à l'assemblée municipale. Il s'agira ensuite de transcrire les orientations retenues dans le Budget Primitif 2010 à arrêter avant le 31 mars prochain.

Intervention de Mme Claudine Tollant

1. - Ses perspectives économiques et financières difficiles.

Vous évoquez :

- a) une reprise de la croissance au deuxième trimestre 2009 d'environ 0,3 %. Qu'en est-il pour le troisième trimestre voir le quatrième trimestre ? Pouvez-vous actualiser vos données ?

- b) une inflation annoncée à la hausse + 1,4 %. En 2009, si les lectures sont correctes, l'inflation n'était pas de 0,9 % et le panier de la ménagère accusant une hausse de 1,1 % et la Loi de Finances Initiale prévoit une inflation de 1,20 % pour 2010.
- c) des Finances Publiques handicapées notamment par les mesures coûteuses du plan de relance.
. Pouvez-vous être plus explicite ? Sommes-nous, la France, le seul pays à avoir élaboré et mis en œuvre un plan de relance pour lutter contre la crise financière boursière et économique voir sociale ?
. Type de mesures jugées coûteuses à vos yeux et montant des données macroéconomiques.
2. - Vous analysez les concours financiers que l'Etat apporte au secteur Public Local à travers son budget.
- a) la poursuite du plan de relance.
C'est positif pour les collectivités : vous y êtes associé.
- b) la réforme de la taxe professionnelle.
Vous évoquez la suppression de la Taxe Professionnelle et soulignez à juste titre. Le confier la totalité de la gestion de cet impôt à la Communauté Urbaine de Strasbourg avec des ajustements prévus jusqu'en 2014. Existe-t-il un groupe de travail à la CUS sur ce thème ?
Quel est l'être Ostwaldois qui nous représente ?
- c) la Dotation Globale de Fonctionnement. Son augmentation est fonction de l'inflation. Elle progresse de 0,6 % ou 0,7 % selon que l'inflation prévisionnelle sera de 1,2 % ou 1,4 % (LFI = 1,2 %).
- d) La DSU et de cohésion sociale
Réforme non aboutie, on peut penser que les montants accordés en 2009 seront reconduits.
- e) La D.G.E.
L'enveloppe globale est fonction de l'inflation → on peut espérer une augmentation globale de 1,2 % ou 1,4 %.
- f) La Taxe Carbone
En attente d'un texte ...
- g) Vous terminez votre étude sur les concours minorés pour les subventions accordées par le Conseil Général du Bas-Rhin. Et la Région Alsace ? Pour la Ville d'Ostwald : qu'en est-il ?
- 3.- Un budget de fonctionnement maîtrisé
Un titre qui correspond à l'esprit du moment.
- a) Dépenses
. Charges de personnel
55 % des charges de fonctionnement
- quelles charges ?
- à partir de quel document comptable ? et vous proposez : un maintien de l'enveloppe budgétaire 2009. Il est vrai qu'il n'y a aucun changement dans la structure fonctionnelle de la Ville. Que la seule modification provient de la mise en place de l'I.E.M.P. au profit des agents dont un bilan global sera réalisé début 2011.
. Mise à niveau du patrimoine communal
Entretien, conformité aux normes, soutien au monde associatif sont des actions que nous ne pouvons que partager.
- b) Recettes
Devraient être à la hausse. En effet, vous avez créé à Ostwald une nouvelle taxe en 2009 applicable en 2010.
L'étude de la Section de Fonctionnement semble s'arrêter page 7. On peut donc conclure que le Budget de Fonctionnement dit maîtrisé n'augmentera pas. Ce qui est vertueux en ces temps difficiles. Le budget 2010 viendra donc confirmer ou infirmer ce qualificatif de dépenses courantes maîtrisées.

4.- Un Budget d'Investissement ambitieux

C'est génial, vous suivez les directives du gouvernement Fillon : un plan de relance est élaboré à Ostwald avec du concret immédiat et l'extension du Point d'Eau en gros des études.

a) Les réalisations proposées pour 2010

- réfection – extension des vestiaires du F.C.O. = 1.390.000 € H.T.

La vétusté soulignée dans votre exposé ne date pas du mandat de Danielle Meyer-Traber. Notre programme avait pointé du doigt l'état de délabrement de ce site. Les installations du F.C.O. auraient été « relookées » en tenant compte notamment du développement durable.

- la rénovation de la salle de spectacle = 320.000 € HT

Cette dépense peut laisser perplexe le contribuable Ostwaldois en ces temps difficiles où le chômage gagne de nombreux foyers.

- la réfection des WC des écoles du Schloessel = 250.000 € HT.

L'entretien et la rénovation des écoles primaires est une compétence obligatoire. Consacrée une part du budget d'investissement chaque année aux écoles répond à nos préoccupations.

- réfection du Parcours de Santé = 150.000 € HT

Vous dites qu'il est endommagé par des opérations de débardage dans la forêt de la Nachtweid.

1) Est-ce qu'il y a et y aura encore des opérations de débardage à l'avenir ?

2) A-t-on pris des mesures pour sauvegarder le patrimoine de la Commune ?

3) A-t-on mis en place les responsabilités des auteurs de ces dommages ?

- le square Mathis

Vous écrivez qu'il « connaîtra un relooking qui le préservera des occupations indues qui ont tant nuit aux riverains de ce site ».

1) les riverains seront-ils consultés ? Il est bon de souligner que ce site était l'espace vert imposé aux propriétaires du lotissement « Belle-Hélène ».

2) Coût de cette opération ?

b) Après les réalisations – les études

Dans le « concret immédiat », il n'y a rien dans ce budget d'investissement qu'on pourrait qualifier d'ambitieux. Nous y voici, c'est le programme d'études qui est ambitieux « pour retailer au Point d'Eau un costume à sa taille ... Chaque spectacle est quasiment l'objet de 20 à 50 % de refus de places disponibles ... Etes-vous certain des propos avancés !!! Certaines réservations ou productions affichent complet. Mais quel est le % par an ? Avez-vous des statistiques pour étayer ou justifiée cet « ambitieux programme d'études ». Votre formation politique souhaite ardemment réaliser une extension du « Point d'Eau ». C'est votre choix politique. Pourquoi pas réanimer l'esprit lorsque les conditions pour réanimer le corps ne sont pas réunies pour tous : c'est votre stratégie.

C'est un dossier que nous suivrons avec rigueur.

5.- Quels financements en face de ces projets ?

a) Vous introduisez ce paragraphe en écrivant « la situation financière de la ville est saine ». Il faut rappeler que lorsque vous êtes devenu Premier Magistrat de cette ville, la situation financière de la Ville était non seulement saine mais que vous avez bénéficié d'une manne financière non négligeable. Les choix stratégiques de l'utilisation de cette manne financière relèvent de notre formation politique. Nous sommes seulement 8 opposants (6 + 2) représentant plus de 50 % de la population Ostwaldoise. Aussi notre accord ou désaccord pèse bien peu dans vos propositions.

b) Vous envisagez de contracter « une ligne de trésorerie pour faire face à d'éventuels pics de besoins de trésorerie ». La ville a-t-elle toujours de l'argent placé ? à un taux <à 1% ? N'est-il pas plus judicieux – dans l'intérêt des Ostwaldois – de prélever sur ces placements plutôt que de payer des intérêts sur une ligne de trésorerie.

Pourra-t-on avoir communication de l'analyse financière réalisée par le comptable public ?

En conclusion : à la lecture du DOB, on entrevoit :

- un Budget de Fonctionnement maîtrisé c'est-à-dire sans augmentation,
- un Budget d'Investissement à hauteur de 3,087 M. d'€ avec un ambitieux programme d'études au Point d'Eau,
- pas d'augmentation du taux de l'impôt local levé par la Commune,
- pas de nouveaux emprunts
- ⇒ on consomme les réserves.

Le Conseil Municipal **A c t e** ce Débat d'Orientation Budgétaire.

5°) – Bulletin Municipal : nouvelle grille tarifaire des insertions

L'assemblée municipale est appelée à valider les nouveaux tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal. Les tarifs en vigueur actuellement ont été approuvés lors de la séance du 16 février 2007.

Je vous prie d'adopter pour les prochaines parutions, dont celle à venir pour début février 2010, la grille tarifaire jointe en annexe.

Les prochaines périodes de parution sont ensuite prévues pour début avril, début juin, mi septembre et début décembre.

Ce tarif est à approuver pour un tirage, par numéro édité, de 5.200 exemplaires distribués dans les foyers Ostwaldois.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l' u n a n i m i t é

l'application de ces tarifs publicitaires à compter du 02 février 2010.

Prix de la pub en fonction du format	Prix d'une publicité		Abonnement annuel en page intérieure uniquement (hors couverture)			
	en page de couverture	en page intérieure	2 publicités	3 publicités	4 publicités	5 publicités
1 page	500 €	400 €	380 €	360 €	340 €	320 €
½ page	270 €	250 €	240 €	225 €	215 €	200 €
¼ de page	/	130 €	125 €	120 €	110 €	105 €
1/8 de page	/	65 €	62 €	60 €	55 €	50 €

6°) – Bulletin Municipal : choix de l'imprimeur

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 12 janvier dernier, a étudié les offres d'impression du Bulletin Municipal sur les trois années à venir.

La consultation publique entreprise a permis de réceptionner quatre offres qui ont été classées en fonction des critères de pondération : délai réactivité 40 %, qualité d'impression 30 %, prix 30 %.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre classée première après application de ces critères, à savoir ALSACE PRINT 13a rue des Vosges à Ostwald qui propose les tarifs unitaires suivants :

Bulletin 24 pages 2.860 €
Bulletin 28 pages 3.148 €
Bulletin 32 pages 3.436 €

Intervention de M. Jean Wechsler
CONTRE

Le point évoqué aujourd'hui pour le choix de l'imprimeur et l'autorisation que vous nous proposez de valider n'est pas conforme à la décision de la CAO. En effet, après avoir étudié les 4 offres, à l'aide d'un tableau, nous avons pu constater que notre imprimeur habituel sort lauréat de la consultation en étant le plus cher. C'est avec le jeu des pondérations qu'il obtient la meilleure notation.

A titre d'information, le marché porte sur 3 ans avec 5 parutions annuelles, soit 15 bulletins municipaux à imprimer.

Il est donc possible dans tous les cas d'économiser plus de 11.000 € (25,6 %) en prenant le moins disant, qui soit dit en passant, imprime d'autres journaux municipaux.

	ALSACE PRINT OSTWALD	PAGINATION RIXHEIM	IMPRIM'LINGO OSTWALD	PRINT EUROPE MUNDOLSHEIM
Montant HT 24 pages	42.900 €	37.425 €	31.815 €	36.765 €
Economie possible		- 5.475 €	- 11.085 €	- 6.135 €
Montant HT 32 pages	51.540 €	47.700 €	40.860 €	48.690 €
Economie possible		- 3.880 €	- 10.680 €	- 2.850 €

Le calcul d'économie avait été fait rapidement de tête lors de la CAO, et nous avons, à l'unanimité choisi notre imprimeur local (ou attitré) sous réserve d'un alignement de prix au niveau des propositions médianes, qui serait à hauteur d'une économie de 5.500 €, c'est pour ainsi dire couper la poire en 2.

Ce soir, vous nous proposez de voter des tarifs inchangés, donc publié et validé. La négociation n'a plus de sens et nous allons perdre 11.000 €, utiles à d'autres activités.

Notre choix initial à voter pour le vote se transforme en un vote négatif pour la non-conformité par rapport au vote de la CAO.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel

Le Maire rappelle que la CAO s'était bien prononcée pour le choix d'Alsace Print et avait émis le souhait que celui-ci fasse un effort sur le prix. Celui-ci ayant déjà diminué son offre de prix par rapport au contrat précédent ne désire pas accorder une autre baisse et fait valoir sa réactivité sur ces prestations.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e par 24 voix pour, 2 abstentions, 6 contre

M. le Maire à intervenir au marché correspondant avec ce prestataire sous ces dispositions financières valables pour une durée de 3 ans avec expiration le 31 décembre 2012.

7°) – Extension du Point d'Eau : choix du programmiste

Le Point d'Eau est actuellement à l'étroit, dans sa salle de spectacle surtout, et tous les spectacles font quasiment le plein. Une extension est donc à envisager pour répondre à l'afflux sans cesse croissant des abonnements, sans compter les demandes de places non satisfaites.

Les travaux d'extension du Point d'Eau nécessitent la passation préalable d'une convention d'étude des besoins immobiliers de cette structure culturelle. Il s'agit de déterminer avec précision le programme des surfaces des locaux qu'il convient d'adjoindre au Point d'Eau pour doter cet établissement des moyens d'accueil – salle de spectacle et locaux annexes – et d'une capacité adaptée à l'envolée de sa renommée.

Une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés en Programmation a été initiée et les offres réceptionnées ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offres dans ses séances des 12 et 25 janvier 2010.

Cette instance a décidé de retenir l'offre émise par le Cabinet WPI Conseil 1a rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM pour un montant global TTC de 46.715,76 €.

L'assemblée municipale sera régulièrement informée de l'avancement de cette démarche qui conduira à terme à désigner une équipe de maîtrise d'œuvre appelée à soumettre un projet d'extension successivement un APS, et un APD avant de lancer le projet et le dossier de consultation des entreprises DCE. Le programmiste assurera également en sus une coordination avec l'équipe de maîtrise d'œuvre appelée à intervenir sur la rénovation de la salle de spectacles actuelle afin de déterminer la teneur des travaux à y entreprendre.

Intervention de M. Jean Wechsler

ABSTENTION

Une fois n'est pas coutume, c'est grâce au dialogue constructif de la dernière CAO, encore elle, que vous nous proposez les 2 points à venir dans un ordre plus cohérent.

En effet, la méthode pour la réalisation de votre projet phare « le Point d'Eau » aurait pu s'imager en premier lieu de la manière suivante :

- je couds un tissu neuf sur mon pantalon bien usé,
- je porte celui-ci une ou deux saisons,
- je jette le pantalon,
- j'en achète un nouveau

Vous avez choisi de développer le Point d'Eau, c'est un de vos choix politiques, et après en avoir débattu à la CAO, il en est sorti que le choix du programmiste doit primer sur les travaux de rénovation.

Ceux-ci devront être effectués sous couvert du programmiste.

Cependant, nous voudrions apporter quelques remarques sur ce projet :

- à la lecture de certains documents fournis à la CAO, il apparaît un budget global de 10M. d'€. Est-ce bien le cas ? C'est une dépense à hauteur d'un millier d'€ par habitants, qui sur 20 ans représente 200 € par an pour une famille de 2 enfants.

- la zone d'extension du « Point d'Eau » ne pourra se faire qu'à l'Ouest, c'est la zone que vous avez sortie du périmètre de la ZAC, document actuellement consultable en Mairie. Vous limitez inutilement des perspectives d'aménagement et vous repoussez la problématique du stationnement à plus tard.

- enfin, je voudrai finir par la note positive de Michel Boujenah, qui a apprécié la petite taille de la salle de spectacle en criant la réplique « on voit tout » en parlant du public. Nous avons même eu le droit aux confidences de l'artiste, grâce à la convivialité du lieu. Lors de ce spectacle remarquablement bien organisé par toute l'équipe du « Point d'Eau » tous les vilains petits défauts du lieu décrit par son directeur sont passés inaperçu pour le spectateur non averti.

Nous pensons donc, qu'il serait plus sage de conserver la capacité actuel du « Point d'Eau », de le moderniser ou pour les plus grands spectacles, prendre tout simplement le TRAM et se rendre dans une salle plus grande de la CUS.

M. le Maire et Mme l'Adjointe à la culture précisent les enjeux liés au développement des activités culturelles et l'intérêt d'offrir à nos concitoyens et aux spectateurs des possibilités d'accès et de capacité adaptés aux besoins.

M. le Maire signale qu'il est préférable d'avoir une estimation haute, contrairement à une pratique passée sur un projet (Nouveaux Tennis) qui a vu son coût réel atteindre pratiquement le double du coût d'objectif initial.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e par 24 voix pour, 8 abstentions,

M. le Maire à intervenir aux documents contractuels sous ces modalités financières avec ce prestataire et démarrer ainsi ces études d'une durée maximale de 18 mois.

8°) – Rénovation de la salle de spectacle du Point d'Eau

La salle de spectacle du Point d'Eau nécessite une rénovation complète pour la mettre en conformité avec les nouvelles prescriptions tant techniques que règlementaires. Il faut savoir que ce bâtiment a été livré au public en octobre 1991 et à ce titre les travaux de rénovation concernent :

- la tribune et les gradins, les loges, les locaux de stockage
- les sols et murs
- le système de chauffage
- et la réfection du système électrique

Une consultation publique a été initiée afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 25 janvier 2010, a décidé de retenir l'offre du Cabinet d'Architectes NAOS 19 rue de Dunkerque 67000 Strasbourg qui propose une mission complète au taux H.T. de 11,9 % à indexer sur le coût prévisionnel final des travaux (au stade de l'A.P.D.). La teneur des travaux à réaliser sera définitivement arrêtée de concert avec cette équipe, le programmiste retenu pour l'extension du Point d'Eau et le maître d'ouvrage. Le coût d'objectif prévisionnel sera alors contractualisé par le cabinet d'architecture NAOS conformément aux dispositions de la Loi M.O.P.

L'assemblée municipale sera ensuite saisie de ce coût d'objectif définitif qui engage légalement l'équipe de maîtrise d'œuvre avec une tolérance en matière de dépassement du coût des travaux limitée à 5% en plus ou en moins.

Intervention de M. Jean Wechsler

ABSTENTION

S'il y a urgence dans les travaux, il faut privilégier la sécurité, avec des constats fait par des bureaux de contrôle.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 24 voix pour, 8 abstentions,

dans un premier temps et pour permettre d'affiner ce projet avant de lancer l'Appel d'Offres des travaux, d'autoriser M. le Maire à comparaître au marché correspondant avec l'équipe d'architecture NAOS sous les modalités financières susvisées.

9°) – Rénovation-extension des vestiaires du F.C.O.

Les travaux de réfection-extension des vestiaires du F.C.O. ont fait l'objet d'un ensemble d'échanges et de séances de travail afin d'en déterminer la teneur. Une mission de programmation avait été confiée à cet effet au Cabinet C2 BI de Strasbourg.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a également été entreprise pour retenir en final l'équipe de maîtrise d'œuvre WEBER-KEILING SARL d'Architecture 37 Boulevard de Nancy 67000 Strasbourg.

Ce cabinet vient de me soumettre son estimation provisoire des travaux à entreprendre au stade des besoins immobiliers exprimés et nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement sportif qu'il faut également rendre conforme aux règlements FFF et à la Loi Accessibilité Handicapés de 2006.

Le coût prévisionnel final des seuls travaux n'est pas connu mais est chiffré provisoirement à 1.191.702,75 € HT à ce stade de l'esquisse sommaire.

La mission complète de maîtrise d'œuvre adossée sur cette **estimation provisoire** est arrêtée au taux HT de 13,50 % par le Cabinet WEBER-KEILING pour ses prestations (Esquisses + A.P.S., A.P.D., OPC, PRO + EXE, DOE) soit un montant provisoire de 192.412,32 € TTC.

Le coût prévisionnel définitif des travaux sera soumis à l'assemblée municipale quand aura été validé l'Avant Projet Définitif. Ce n'est qu'à ce stade que pourra être conclu l'acte d'engagement définitif tel que prévu par la Loi M.O.P. Ces dispositions administratives procèdent du Code des Marchés Publics relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Intervention de M. Jean Wechsler

ABSTENTION

Voilà l'exemple d'un projet, où nous ne savons quasiment rien, à part un schéma d'intention présenté lors d'une réunion avec tous les conseillers municipaux !!!

Ce soir des éléments complètent notre connaissance sur ce dossier.

- il y a une estimation provisoire à hauteur de 1.191.702,75 € HT, les centimes semblent être superflus,
- il existe une esquisse sommaire,
- vous avez choisi un Maître d'œuvre dont le montant des honoraires dépasse les 160.000 € (4 fois plus que le choix de l'imprimeur) sans passer par la case CAO.
- Pour la mission de programmation, ma mémoire ne me permet pas de dire si nous l'avons validé dans un précédent conseil.

Ce soir, il est difficile de valider quoique ce soit car sans document en notre possession nous ne pouvons émettre que des hypothèses :

- avec un budget à hauteur de 1,2 M. d'€ il est possible de construire des locaux entre 500 et 1000 m²,
- ces locaux pourront-ils être destinés à d'autres activités, (athlétisme ? Par exemple),
- quel est le planning de l'opération ?

Intervention de M. Jean-Philippe Fischer, Adjoint.

M. Fischer signale que ce projet se base et se justifie pleinement pour

- 1) l'état d'insalubrité constaté au niveau des douches – vestiaires,
- 2) par la nécessité de mettre fin à l'usage d'un « Algéco » totalement hors normes
- 3) de mettre cet équipement aux normes actuelles d'accessibilité et de sécurité,
- 4) de répondre à une activité fréquentée par un nombre important de jeunes.

Enfin il précise que ce projet a été étudié et retravaillé tout au courant de l'année 2009 et que les souhaits exprimés par les utilisateurs ont été ramenés aux besoins réels constatés.

Il rappelle qu'il s'agit pour ce marché de maîtrise d'œuvre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 26 voix pour, 6 abstentions,

dans un premier temps :

- de valider **le marché de maîtrise d'œuvre sur le montant provisoire** et son contenu financier avec le Cabinet d'Architecte WEBER-KEILING afin de faire évoluer ce dossier de rénovation – extension des vestiaires jusqu'au stade de l'Avant Projet Définitif,
- d'autoriser M. le Maire à comparaître aux documents contractuels correspondants établis sur cette base financière des travaux et du taux de la mission.

10°) – Tarifs 2010 – Services Municipaux Jeunesse « OASIS » et POINT @DO

- Carte Pass'Ados

Le tarif annuel de cette carte est de 10 € conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juillet 2008.

L'assemblée municipale est appelée à valider un tarif dégressif selon la durée résiduelle de validité de cette carte au moment de son achat. Une valeur trimestrielle de 2,50 € par trimestre pourrait être retenue :

- du 1^{er} juillet 2010 au 30 septembre 2011 la carte serait vendue à 10 €
- du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2011 la carte serait vendue à 7,50 €
- du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011, la carte serait vendue à 5 €
- du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2011, la carte serait vendue à 2,50 €
- tarif unique pour les non Ostwaldois : 15 €

Ces tarifs dégressifs seraient applicables à compter du 1^{er} juillet 2010.

Tarifs des activités annuelles

Les tarifs spécifiques d'accès aux camps d'été seront soumis ultérieurement à l'assemblée municipale quant les modalités financières des hébergements et transports nécessaires à leur concrétisation auront été arrêtées.

Les tarifs des activités payantes valables pour l'année 2010 tant pour le Point @do (Bowling, laser quest, patinoire, ...) et pour l'Oasis (ateliers et coup de pouce à la scolarité, mercredi dingos et les sorties du mercredi) sont soumis à la validation de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de valider ces tarifs – carte Pass'Ados et les activités payantes OASIS qu'ils soient applicables à compter du 1^{er} juillet 2010.

TARIFS 2010 SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Point @dO

Oasis

activités payantes tarifs valables pour tous les jeunes détenteurs de la carte Pass'ados	carte Pass'ados valable du 1er juillet année N au 30 juin année N+1		Quotient Familial	Ateliers et coup de pouce à la scolarité	mercredis dingos		sorties du mercredi
	tarif dégressif pour les ostwaldois	tarif unique pour les non ostwaldois			journée	1/2 journée	
BOWLING :	10,00 €		moins de 3000 €	2,00 €	6,40 €	3,20 €	11,00 €
LASER QUEST :	7,00 €		de 3001 à 6860 €	2,20 €	6,60 €	3,30 €	11,00 €
PATINOIRE :	2,00 €		de 6861 à 8430 €	2,50 €	7,50 €	3,75 €	11,00 €
RC STRASBOURG :	4,00 €		plus de 8431 €	2,80 €	8,40 €	4,20 €	11,00 €
MUSEE (avec bus) :	10,00 €		non ostwaldois :	2,80 €	8,40 €	4,20 €	11,00 €
CINEMA :	5,00 €						
ULTIMA :	7,00 €		Quotient Familial				
NAUTILAND :	10,00 €		moins de 3000 €	40,00 €	40,00 €	25,00 €	
SORTIE SKI (bus +location skis) :	20,00 €		de 3001 à 6860 €	43,00 €	43,00 €	28,50 €	
PLONGEE :	1,00 €		de 6861 à 8430 €	50,00 €	50,00 €	33,00 €	
ESCRIME :	2,00 €		plus de 8431 €	55,00 €	55,00 €	36,00 €	
EUROPAPARK :	20,00 €		non ostwaldois :	55,00 €	55,00 €	36,00 €	
SOIREE	2,00 €						
NATURA PARK	5,00 €						
PISCINE WACKEN	2,00 €						
Prix du repas au tarif unique de 4,90 €							

11°) – O.N.F. –

a) Programme des Travaux Patrimoniaux 2010

L'Office National des Forêts vient de me soumettre le programme 2010 des travaux patrimoniaux à entreprendre dans la forêt communale. Il s'agit des travaux suivants :

- de maintenance sur le périmètre et le parcellaire,
- de sylviculture (dépressage, dégagement, élagage, délimitation de lots)
- relatifs à l'accueil du public sur le parcours de santé (accessibilité, toilettage parcours de santé).

Ceux-ci sont ventilés en Investissement pour un coût de 1.609,58 € TTC et en entretien pour un coût de 2.404,53 € TTC soit un total de 4.014,11 € TTC auquel se rajoutent la cotisation de 91 € HT à la Caisse Accidents Agricoles et 30 € HT d'équipements de sécurité.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2010 sous ces dispositions financières et autorise à cet effet M. le Maire.

b) Etat de Prévision des Coupes 2010

L'Office National des Forêts vient de me soumettre l'état de prévision des coupes pour l'année 2010 dans la forêt communale d'Ostwald. Il prévoit un volume d'environ 51m3 soit une recette nette prévisionnelle HT de 1.440 € et une dépense prévisionnelle HT de 860 € représentant les frais totaux d'exploitation (bûcheronnage, façonnage) majorée de 44 € de TVA sur ces frais d'exploitation.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

cet état prévisionnel et autorise M. le Maire à comparaître sous ces dispositions financières aux documents contractuels.

c) Convention d'assistance technique

L'Office National des Forêts vient de me communiquer la convention annuelle d'assistance technique qui concerne les prestations d'encadrement des travaux patrimoniaux et d'exploitation réalisées sous son égide dans la forêt communale d'Ostwald.

Le montant global pour l'exercice 2010 se chiffre à 956,80 € TTC décomposé respectivement à 626,84 € TTC pour les travaux d'entretien et 329,96 € TTC pour les travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

cette convention d'assistance sous ces modalités financières et autorise M. le Maire à intervenir sur ces documents contractuels.

d) Etat d'Assiette des Coupes 2011

L'Office National des Forêts vient de me transmettre l'Etat d'Assiette des Coupes pour l'année 2011. Ce document est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer. Il estime aussi les volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

L'approbation de cet état d'assiette n'entraîne que la façon de désigner les tiges suivant le mode de destination des produits à marteler. Après martelage, les coupes de bois sont inscrites à l'état prévisionnel des coupes, lui aussi soumis annuellement à l'approbation du conseil municipal, avec en cas de réponse favorable l'engagement d'exploiter et commercialiser les produits de la coupe.

Le document Etat d'Assiette Exercice 2011 vous a été remis et concerne respectivement des surfaces de 4,63 Ha et 3,98 Ha.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce document et autorise M. le Maire à comparaître es qualité.

12° - Subventionnement Travaux sur Patrimoine Urbain

Par délibérations des 28 avril 2008 et 30 juin 2008, l'Assemblée Municipale a validé les subventions d'amélioration du patrimoine bâti et la pose de panneaux solaires.

Les dossiers circonstanciés suivants ont été instruits par les services communaux.

Mme Claudine Tollant et M. Denis Ritzenthaler ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 28 voix pour, 2 contre,

d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain

Particuliers

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	ZERLAUT Camille	18 rue de Lingolsheim	496,80 €
2	KAYSER Paul	22 rue de Nancy	871,70 €
3	WEBER Denise	9 rue des Prés	391,00 €
4	RUEDA Francisco	1 rue Pasteur	576,85 €
5	ATTINOST Daniel	4 rue Erasmus Gerber	757,95 €
6	LAUNAIRE Hubert	1a rue des Arbres	488,75 €
7	GANDRIEAU Hervé	23 rue des Acacias	465,93 €
8	WOLFERSPERGER Laurianne	17 rue de la Forêt	154,00 €
9	BAUER Pierre	24 rue Feil	690,00 €
Total à payer			4 892,98 €

Subvention chauffe-eau solaire

Particuliers

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	ULHAQ Mazhar	14 rue de Benfeld	300,00 €
2	TOLLANT Claudine	4 rue des Frères Matthis	300,00 €
3	RANDAZZO Giovan Battista	14 rue Erasmus Gerber	300,00 €
4	BIEDERMANN Jeanne	11 rue Neuve	300,00 €
5	RITZENTHALER Denis	7 rue Pablo Neruda	300,00 €
Total à Payer			1 500,00 €

13°) – Approbation du Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise – C.T.A.S.

Le Département du Bas-Rhin a développé en son temps un projet stratégique départemental « Hommes et Territoires ». Aujourd'hui les contrats de développement et d'aménagement du territoire visent à renouveler, dans le cadre de ce projet, le partenariat du Département du Bas-Rhin avec les communes et intercommunalités par la mise en cohérence de l'ensemble de ses interventions surtout financières.

Ces contrats de territoire ont vocation à rassembler en un seul document l'ensemble des aides et des interventions du Département du Bas-Rhin au bénéfice des territoires concernés et ce pour une durée de 6 ans.

Ces contrats déclinent, sous forme de fiches thématiques détaillées, les actions que les partenaires entendent privilégier :

- les priorités propres du territoire volet 1 (ex. maîtrise d'ouvrage Commune)
- les priorités partagées volet 2 (ex. maîtrise d'ouvrage CUS)
- les opérations sous maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin volet 3 (ex.VLIO, RD 1083 à Fegersheim)

Des annexes financières détaillent par volet et dans une programmation pluriannuelle l'ensemble des aides apportées par le Département.

Le premier contrat de l'Agglomération Strasbourgeoise va porter sur la période 2009 à 2014. Il a été approuvé lors de la séance plénière du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2009. L'engagement du Conseil Général du Bas-Rhin est estimé sur ces 6 années à 384 Millions d'Euros au profit de l'agglomération strasbourgeoise.

Les 28 communes de la CUS vont individuellement délibérer pour finaliser leur adhésion et ainsi bénéficier du subventionnement essentiellement au taux modulé affecté à la Commune.

La liste des opérations portées par la Commune d'Ostwald vous a été communiquée.

M. le Maire précise que le tableau joint n'a pas encore pu intégrer le projet d'extension du Point d'Eau dont le coût d'objectif ne peut pas être fixé actuellement.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

ce CTAS et autorise M. le Maire à intervenir à ce contrat sous les dispositions financières visées par les documents annexes joints.

14°) – Communication Objectif Climat

Les membres de l'assemblée municipale sont appelés à s'inscrire dans une démarche volontariste pour agir personnellement pour réduire leur consommation d'énergie et donc sur leur émission de G.E.S. (gaz à effet de serre). Cela part du constat que les usages privés d'énergie, sur lesquels individuellement on peut agir représentent 47 % des émissions de G.E.S. L'autre moitié représente les émissions nécessaires à la production alimentaire, l'industrie, le chauffage et l'éclairage des lieux de travail, le transport des marchandises, ...

L'association régionale OBJECTIF CLIMAT s'est constituée en mars 2007 avec pour objectif d'apporter une réponse à cette problématique.

Elle se propose d'accompagner les familles et les collectivités alsaciennes afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie. Elle encadre ainsi des groupes de citoyens qui s'engagent à mesurer d'abord et réduire ensuite leur empreinte carbone domestique.

Jusqu'à présent des démarches identiques sont menées auprès de citoyens non élus : dans le Parc des Vosges du Nord, des salariés d'entreprises, des salariés du Conseil Général à Colmar.

Il est ici proposé à tous les membres du Conseil Municipal d'adhérer à cette démarche qui présente les avantages suivants :

- donner un signal fort aux habitants de la commune par un engagement exemplaire de leurs élus,
- permettre aux élus de bien maîtriser les enjeux du changement climatique,
- leur permettre d'expérimenter eux-mêmes les leviers mais aussi les freins qui peuvent exister pour le passage à l'action,
- préparer, le cas échéant, une démarche plus globale d'action communale sur le climat.

Bien entendu l'association se propose d'accompagner la démarche de l'assemblée municipale par une première séance de travail avec présentation des enjeux climatiques, des solutions à mettre en œuvre, et de la méthodologie d'accompagnement. Une charte de déontologie et d'éthique garantira la confidentialité absolue des données individuelles et la non utilisation partisane des travaux réalisés. La prestation de cette association sur les deux ans que va durer cette opération bénéficiera du soutien financier de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de la Commune d'Ostwald.

Intervention de Mme Fabienne Baas

Après avoir excusé Jean Michel AUGÉ et lecture du point 14 « communication OC »

- Présentation de l'association OBJECTIF CLIMAT

Objectif Climat est une association régionale dont l'objectif est d'apporter une réponse à la problématique du changement climatique et qui propose de sensibiliser et d'accompagner, dans notre commune, les élus afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie et donc leurs émissions de GES.

Le principe de base est de permettre aux participants de mesurer leur empreinte carbone afin de la réduire. Pendant deux ans, O. C. prépare les réunions et assure le suivi et l'accompagnement du groupe.

POURQUOI CHOISIR LES ELUS ?

« L'exemplarité peut être un moteur pour tout le reste de la population car nous sommes représentatifs, chacun à sa façon, des habitants de notre commune »

Mais il est évident que l'engagement est volontaire. Il n'est pas envisageable de contraindre quiconque à cette démarche. Nous avons d'ailleurs demandé à ce qu'une charte de déontologie et d'éthique garantisse la confidentialité absolue des données individuelles et la non utilisation des travaux réalisés.

Ne pas seulement être témoin mais surtout acteur de la lutte contre le changement climatique

Nous pouvons exercer une influence non négligeable sur les émissions de GES en particulier par nos comportements de consommateurs (circuit court, marché, produits locaux...)

C'est un exercice difficile pour chacun, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de se faire accompagner par une équipe expérimentée qui propose de nous aider à réduire nos émissions des GES en travaillant sur les domaines d'émissions de GES suivants :

- Transport*
- Habitat*
- Alimentation*
- Production de déchets*
- Achats*
- Loisirs*

OBJECTIF CLIMAT se propose de nous réunir pour une plus ample explication du projet et une sensibilisation. C'est un côté pédagogique pour chacun d'entre nous.

En réponse à Mme GEIGER qui soutient qu'un travail d'information et de sensibilisation fait par l'adjointe à l'environnement et elle-même suffirait et qu'on éviterait ainsi des dépenses inutiles.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette communication que vous venez de nous faire puisqu'elle est en totale adéquation avec les préconisations du Grenelle de l'environnement.

A titre personnel, je trouve affligeant de devoir payer une association pour expliquer les concepts écologiques de base en matière de gaz à effet de serre induits par nos comportements.

Vous savez, Monsieur le Maire, il y a au moins 2 personnes dans cette assemblée qui auraient pu le faire gratuitement (votre adjointe et moi-même).

La Commune d'Ostwald va payer une association pour expliquer aux élus que pour diminuer notre empreinte carbone, il faut manger moins de viande, il faut mettre des panneaux solaires sur son toit plutôt que d'utiliser du fuel pour son eau chaude et son chauffage, qu'il ne faut pas laisser les appareils électroniques en veille, qu'il faut prendre son vélo plutôt qu'utiliser sa voiture, etc... la théorie c'est bien mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes, c'est autre chose, n'est-ce pas ?

Prendre votre vélo avec vos amis pour faire la tournée d'Ostwald devant la presse, ça vous le faites très bien. Mais à présent passons aux choses concrètes si vous le voulez bien.

Mon collègue Jean Wechsler a pris une photo du parking de la mairie un soir de conseil municipal l'été dernier. Nous avons fait un article publié dans le bulletin communal dénonçant l'usage de la voiture mais vous avez purement et simplement censuré la photo du parking de la mairie. Oui, cen-su-ré !

Afin que l'argent de la commune ne soit pas jeté par les fenêtres pour ce dossier, nous vous lançons un défi : que le premier indicateur suivi en collaboration avec Objectif Climat soit : l'augmentation du nombre de vélos présents à la mairie un soir de conseil municipal (et bien entendu parallèlement la diminution du nombre de voitures utilisées).

Le point de départ serait la photo du parking de la mairie que vous avez eu la mauvaise idée de censurer.

Et nous ferons bien entendu d'autres photos pour suivre l'évolution de cet indicateur de mesure de l'engagement des élus d'Ostwald.

Soyons exemplaires !

Réponse de Mme Fabienne BAAS

« En sensibilisant chacun d'entre nous personnellement, la prise de conscience se fera certainement de manière plus forte que si nous présentions une simple conférence ».

L'assemblée municipale sera à nouveau saisie de cette démarche lors d'une prochaine séance.

15°) – Liaison Ostwald - Illkirch : Bilan de la concertation. Engagement des études de faisabilité.

**Bilan de la concertation préalable à la réalisation d'une liaison entre Ostwald et Illkirch-Graffenstaden.
Engagement des études de faisabilité.**

I - Le contexte

Les documents d'urbanisme des communes d'Ostwald et d'Illkirch-Graffenstaden, qui intègrent une emprise réservée pour une nouvelle liaison entre les deux communes et prennent en compte le développement de l'urbanisation. L'évolution de l'habitat et de secteurs d'activité de ces communes ainsi que celle de la Ville de Lingolsheim nécessitent l'engagement d'une réflexion sur l'accessibilité et les déplacements intercommunaux.

En outre, depuis la mise en service des lignes de tramway à Illkirch-Graffenstaden et à Ostwald, la pertinence d'un axe de transports en commun est/ouest est renforcée. Le principe d'une ligne de rocade d'agglomération qui relie les principaux pôles urbains est d'ailleurs déjà inscrit dans le document d'orientations générales du SCOTERS. La liaison Ostwald / Illkirch-Graffenstaden pourrait servir de support à ce nouvel axe de transport en commun.

Par ailleurs, l'accessibilité à la commune d'Ostwald ou vers Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden ou Lingolsheim depuis celle-ci n'est possible que par la route de Schirmeck au Nord, par l'échangeur de la Vigie, la rue du 23 novembre au Sud voire l'Allée du Bohrie. Cette situation génère un trafic parasite important dans les voies secondaires à Illkirch-Graffenstaden et à Ostwald notamment.

II - La concertation préalable

Les Conseils Municipaux d'Illkirch-Graffenstaden et d'Ostwald réunis le 28 juin 2007 et le Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg réuni en date du 6 juillet 2007 ont approuvé l'engagement de la concertation préalable portant sur la réalisation d'une liaison entre Ostwald et Illkirch-Graffenstaden telle que définie par les articles L 300.2, R 300.1 et suivants du code de l'urbanisme.

Son objectif est de recueillir les avis et propositions du public afin d'étayer la réflexion en terme de fonctionnalité, de développement urbain, d'insertion urbaine et paysagère et de préciser le programme de cette opération.

Les enjeux et les orientations soumis à la réflexion du public étaient les suivants :

- Créer une nouvelle liaison multimodale qui permette d'améliorer les déplacements entre les deux communes et qui favorise les liaisons en transports en commun (tram, bus) ou par les modes actifs de déplacement (vélos, piétons).
- Apaiser la circulation sur les itinéraires actuellement saturés.
- Faciliter les échanges intercommunaux et multimodaux entre Illkirch-Graffenstaden, Ostwald et les communes de la 1^{ère} couronne Sud.
- Créer les conditions d'un développement harmonieux des deux communes.
- Sécuriser la traversée d'Ostwald en limitant la circulation des camions de la gravière du Gérig.
- Limiter le transit dans les voies secondaires d'Illkirch-Graffenstaden et d'Ostwald.

- Privilégier la multimodalité en proposant des solutions de qualité, alternatives à la voiture pour les habitants désirant se déplacer dans les communes de la première couronne.
- Faciliter la circulation de tous en créant une voie cyclable en site propre entre Ostwald et Illkirch-Graffenstaden ainsi qu'une nouvelle ligne de transports en commun périphérique.
- Créer une voirie urbaine de capacité réduite pour assurer la desserte locale.
- Prendre en compte le potentiel d'urbanisation des communes dans le respect de l'environnement.
- Minimiser l'impact sur l'environnement et préserver les espaces naturels par une insertion paysagère respectant l'identité du paysage.
- Prendre en compte les capacités circulatoires notamment au carrefour "Baggersee" pour ne pas grever le potentiel d'urbanisation du secteur.

III - Rappel des modalités de la concertation

Cadre réglementaire :

Compte tenu de sa nature, l'opération nécessite une concertation préalable au titre des dispositions des articles L300-2 et R300-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Modalités pratiques :

La concertation préalable s'est déroulée du 11 juin au 10 juillet 2009 avec la mise en œuvre des modalités suivantes :

- avis d'enquête et de réunion publique dans les « Dernières Nouvelles d'Alsace » du 3 juin 2009, avec publication d'un rappel le 14 juin 2009,
- diffusion d'informations (panneaux) sur le site internet de la CUS,
- exposition des panneaux d'enquête au centre administratif de la CUS et dans les mairies d'Ostwald et d'Illkirch-Graffenstaden,
- mise à disposition d'un dossier ainsi que d'un registre permettant de recueillir les remarques et les suggestions du public au centre administratif de la CUS et dans les mairies d'Ostwald et d'Illkirch-Graffenstaden pendant toute la durée de la concertation. Les observations consignées dans le registre témoignent de l'intérêt du public pour ce projet.

Distribution d'un questionnaire par la mairie d'Ostwald

Parallèlement aux modalités évoquées ci-dessus, la mairie d'Ostwald a édité un questionnaire « document d'expression du public » ; les réponses reçues, jointes au registre de la concertation, viennent enrichir un bilan déjà dense et leur synthèse a été intégrée dans le présent bilan.

IV - Bilan de la concertation préalable, prise en compte de l'avis des conseils municipaux d'Ostwald, d'Illkirch-Graffenstaden et de Lingolsheim

Analyse des observations formulées :

Un consensus globalement favorable s'est dégagé pour la réalisation d'une liaison entre Illkirch-Graffenstaden et Ostwald.

Les remarques émises sont de différentes natures:

1°/ Circulation / Déplacements

a) la nature des catégories d'usagers (transports en commun, poids lourds, véhicules légers, cyclistes et piétons) appelées à pouvoir utiliser cette liaison fait l'objet de nombreuses remarques, observations et préconisations, souvent contradictoires. C'est l'ouverture de cette liaison à la circulation automobile qui fait le plus débat et qui suscite des demandes d'études précises de trafic et de circulation, à l'échelle des villes d'Illkirch-Graffenstaden, d'Ostwald, mais également à un secteur étendu à la ville de Lingolsheim et à la route de Schirmeck au Nord (qui pourraient être impactés par cette nouvelle voie). Par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Lingolsheim évoque notamment l'incidence de cette liaison sur un possible report des déplacements sur sa commune et demande, à ce titre, à être associé à la poursuite des études,

b) concernant les transports en commun, les préférences du public semblent se porter vers une liaison de type Tramway (entre les lignes A et E à Illkirch-Graffenstaden et la ligne B à Ostwald). La demande de développement de l'offre ferroviaire (Tram-Train) assurant une desserte de la gare d'Ostwald est également exprimée,

c) le constat d'une circulation extrêmement difficile dans Ostwald est mentionné et une étude comparative multicritère (amélioration des déplacements et du cadre de vie notamment) des différentes alternatives à cette voie est demandée. Les projets principalement évoqués sont : la création d'une voie de contournement d'Ostwald, le réaménagement du secteur de la Vigie, la création d'une bretelle d'accès supplémentaire à l'A35 au niveau du pont de la station service autoroutière Shell,

d) les différents échanges avec l'autoroute A35 (vers le Nord et vers le Sud) sont évoqués. Les avis divergent sur la nécessité de prévoir ou au contraire d'interdire certains mouvements,

e) la vitesse qui sera autorisée sur cette liaison, le nombre de voies (une seule voie de circulation dans chaque sens) et le fonctionnement des carrefours font aussi l'objet de questions, notamment par rapport à la « fluidité » de la circulation sur les autres voies. Plusieurs points particuliers sont d'ores et déjà identifiés : le carrefour avec la rue du Général Leclerc à Ostwald (faut-il maintenir la priorité systématique du Tram ?), le carrefour avec l'avenue de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden (faut-il prévoir son réaménagement, la création d'un carrefour dénivelé ?),

f) est également mentionné le comportement des automobilistes qui, dans la plupart des cas, roulent seuls dans leur voiture alors qu'une solution alternative de covoiturage pourrait exister. Dans ce cadre, la proposition est faite de réserver cette liaison aux personnes ayant fait la démarche de mutualiser leurs déplacements automobiles, ou de limiter l'usage de cette voie aux seuls habitants de la ville d'Ostwald,

g) les accès au P+R du Baggersee sont signalés comme difficiles depuis l'autoroute, rendant de ce fait son attractivité moins évidente pour les riverains du Sud de l'agglomération ; il est ainsi proposé de saisir l'opportunité de cette liaison pour faciliter l'accès au parking-relais.

2°/ Aménagement urbain et développement durable

a) les incidences de cette nouvelle liaison sur la pollution de l'air et sur le bruit posent question notamment par rapport au report d'une partie de la circulation sur la jonction Ostwald / Illkirch-Graffenstaden.

b) la présence d'une crèche, d'une école et d'une maison de retraite à proximité immédiate du raccordement potentiel de cette nouvelle liaison est signalée,

c) la préservation de la qualité de vie des résidents les plus impactés est également demandée,

d) en raison de la traversée d'un site naturel, un niveau de qualité particulier des aménagements est sollicité. Sont notamment citées la nécessité de respecter au maximum les espaces arborés et de veiller à la bonne insertion des ouvrages réalisés dans le paysage,

e) la présence du crapaud vert *Bufo Viridis* (espèce protégée) est signalée dans cette zone et il est demandé que sa protection soit intégrée dans le projet,

f) la création d'une liaison engendrerait, selon certains, l'enclavement des parcelles de l'Ostwinckel actuellement desservies par un seul passage étroit le long de l'Ill sous le pont de l'autoroute. La traversée de l'Ostwinckel par cette liaison nécessitera donc de maintenir l'accessibilité de ce secteur.

Réunion des trois Conseils Municipaux

Les Conseils Municipaux des communes d'Illkirch-Graffenstaden, d'Ostwald et de Lingolsheim se sont réunis le 2 octobre 2009. Cette séance de travail a permis de rappeler les grands enjeux et les objectifs de la liaison et de présenter le bilan de la concertation. Le débat a ainsi été largement ouvert et a permis d'aboutir à une stratégie commune : suite à l'avis globalement favorable du public pour la réalisation d'une jonction, l'engagement d'études de faisabilité intégrant différentes solutions a été retenu. Une nouvelle présentation aux trois Conseils Municipaux sera ensuite organisée, elle permettra :

- de connaître leur avis sur la suite à donner au projet,
- de s'orienter vers une seule solution (au vu de l'analyse multicritère des différents scénarios),
- de définir les modalités de concertation avec le public.

V - Poursuite de l'opération

Si le bilan de concertation est globalement favorable, les trois conseils municipaux entendent poursuivre la réflexion engagée par la collectivité en réalisant une étude de faisabilité portant sur différents scénarii, sur l'impact environnemental et sur le fonctionnement urbain dans les communes concernées

Les études prendront en compte les préoccupations exprimées par le public et par les trois conseils municipaux.

VI - Préconisations à retenir pour la suite des études

Le bilan de la concertation évoqué ci-dessus permet de rédiger le cahier des charges des études de faisabilité.

1°/ Déplacements

Réalisation d'un « Plan Local de Déplacements » dans les quartiers proches de la future liaison : villes d'Illkirch-Graffenstaden, d'Ostwald, de Lingolsheim et quartiers Sud de

Strasbourg. Ce plan permettra de mieux identifier les difficultés et les besoins en terme de « déplacements » dans l'ensemble de ce secteur.

2°/ Développement Urbain

Prise en compte de l'évolution urbaine probable (logements, équipements publics, activités économiques...) **et notamment coordination avec les études engagées (Fronts d'Illkirch, Rives du Bohrie,...)** dans les trois communes et les quartiers Sud de Strasbourg.

3°/ Etudes de faisabilité

Cette étude comprendra une analyse multicritère de chaque solution qui précisera notamment :

- les impacts de la liaison sur la qualité de l'air et les autres nuisances (bruit, ...),
- les mesures envisagées pour respecter le milieu naturel (flore et faune) ;
- les contraintes prises en compte pour la sécurité et la tranquillité à proximité des établissements publics (crèche, école, maison de retraite) et plus généralement pour respecter le cadre de vie des populations impactées,
- l'évolution attendue des déplacements, notamment :
 - o choix du mode de transports en commun le mieux adapté (Tramway, Bus à Haut Niveau de Service, bus classique),
 - o report envisagé vers des modes de déplacements autres que la voiture (train, TC, vélos),
 - o modification de la circulation des PL et VL dans l'ensemble du secteur,
- les possibilités de raccordement à l'autoroute (en concertation avec les services de l'Etat),
- l'apport pour le développement urbain (logement, activité économique).

Trois scénarii d'usage de la future voie seront étudiés :

- liaison réservée aux modes actifs de déplacement (vélos, piétons) avec un raccordement avec la rue du Rhône,
- voie réservée aux transports en communs et aux modes actifs de déplacement (avec notamment un pont sur l'Ill qui serait à sens unique pour les TC),
- voie tous modes de déplacements (véhicules motorisés, poids lourds, transports en commun, vélos, piétons) avec éventuellement différentes possibilités d'accès depuis ou vers l'autoroute.

Intervention de M. Jean Wechsler

POUR

Nous sommes pour l'étude de la liaison Ostwald-Illkirch est nous l'avons même intégré comme condition pour la réalisation de la ZAC « Bohrie ».

Aujourd'hui c'est un sujet à part qui va prendre son temps et cela pourra durer des années s'il n'y a pas une volonté ferme dans l'avancement du projet.

Ostwald aura peut-être déjà construit les 100.000 m² de SHON de logement et la liaison sera toujours à l'étude !!!

Nous perdons une possibilité de négociation avec la CUS.

Il est aussi regrettable que lorsque nous demandons des compléments d'information, personne daigne répondre. (voir le mail en annexe).

Intervention de Mme Catherine Geiger

Nous savons que les habitants des communes d'Ostwald, Lingolsheim, Illkirch et Strasbourg ont posé de nombreuses questions auxquelles à notre connaissance aucune réponse n'a été apportée à ce jour. Je vous ai personnellement écrit il y a plusieurs semaines pour vous demander un bilan détaillé du résultat de cette concertation. Je n'ai

évidemment reçu aucune réponse à mon courrier. Quand vous déciderez-vous à respecter les représentants des habitants de notre ville ?

Par ailleurs, je regrette qu'aucun des 3 scénarii mentionnés dans votre document ne tienne compte des enjeux de développement de la commune, de la pollution de l'air et du développement durable pour Ostwald et la Communauté Urbaine de Strasbourg. Tout d'abord, aucun scénario de franchissement de l'Ill n'est proposé alors que c'est un point clé, sensible et difficile dans le projet, abordé dans la concertation l il est occulté.

Les deux premiers scénarii préconisent l'interdiction totale des voitures. Ce n'est pas en interdisant totalement les voitures sur la liaison Ostwald-Baggersee que l'on changera les comportements et donc que l'on fera diminuer la pollution de l'air que nous respirons. Interdire les voitures sur une voie n'a jamais fait baisser la pollution globale de l'air, n'a jamais réduit les émissions de gaz à effet de serre. C'est un raisonnement plus proche de l'intégrisme écologique que de l'action concrète. La qualité de l'air n'y gagnera rien. Il est illusoire de croire que tous les automobilistes vont du jour au lendemain abandonner leur voiture pour monter dans un bus ou un tram ou bien enfourcher leur vélo parce qu'une nouvelle liaison leur offre un raccourci possible.

Ces voitures continueront à prendre les voies existantes par la route de Schirmeck ou par le carrefour de la Vigie. La pollution générée ne fera que s'accroître notamment avec les nouvelles constructions de logements prévues à Ostwald sur les rives du Bohrie. (plus de 3000 nouveaux habitants). Certains prendront tram et vélos, mais de nombreux autres se rajouteront au trafic déjà saturé aujourd'hui.

Le troisième scénario ouvre les vannes du trafic routier aux voitures et aux poids lourds. Là non plus, la qualité de l'air ne s'améliorera pas puisque le nombre de voiture ne diminuera pas. Je suis prête à parier que vos amis de la CUS ne manqueront pas de choisir ce scénario. J'ai écrit dans les cahiers destinés à recueillir l'avis de la population, je vous ai écrit Monsieur le Maire, j'ai écrit au Maire de Strasbourg, j'ai écrit au Président de la CUS pour proposer une solution alternative : un compromis entre la solution excluant totalement la voiture et la liaison multimodale tous véhicules.

Nous pouvons en faire de cette liaison un véritable catalyseur pour changer les comportements. Il suffit de réserver cette voie aux piétons, cyclistes, transports en commun, mais également aux seuls véhicules transportant plusieurs personnes (covoiturage).

Réserver une voie aux seuls véhicules de covoiturage est un concept totalement nouveau en Alsace et en France. Ceci existe et fonctionne déjà dans d'autres pays notamment en Scandinavie et en Amérique du Nord. Plutôt que d'interdire la future liaison à tous les automobilistes, il est nettement plus pertinent et plus écologique d'aider et d'inciter le plus grand nombre possible de personnes à ne pas rouler seules dans leur voiture. Actuellement, plus de 3 véhicules sur 4 ne transporte qu'une seule personne. Avec ces chiffres, l'enjeu au niveau de la qualité de l'air que nous respirons est donc de taille.

Pourquoi cette alternative crédible et appliquée avec succès dans d'autres pays a-t-elle été balayée ? Pourquoi ce 4^{ème} scénario n'est pas envisagé ?

Est-ce parce qu'il provient d'une élue sensible à l'écologie, au développement durable et aux générations futures ?

Réponse de M. Jean-Marie Beutel

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui s'inscrit dans la logique de la concertation préalable qui a été mise en œuvre sur les mois de juin et juillet 2009 et s'appuie sur la richesse et la diversité des avis et contributions exprimés par nos concitoyens.

Le bilan présenté aux conseillers municipaux des 3 communes - Ostwald, Illkirch et Lingolsheim - du 2 octobre 2009 a permis de conclure sur la nécessité d'effectuer des études complémentaires et approfondies : en matière de déplacements, d'analyse des besoins, d'impact environnemental en tenant compte du développement urbain de nos 3 communes.

Ces études doivent s'articuler autour des 3 scénarii présentés et prendre en compte le Plan Local de Déplacement de notre secteur (Sud Ouest de la CUS).

Ces études vont en outre bénéficier et alimenter les concertations qui seront organisées territorialement par la CUS dès le mois d'avril 2010 autour du PDU et du Schéma de transports en commun 2025.

Il me paraît, ainsi qu'à mon équipe, indispensable d'effectuer ces travaux préparatoires pour disposer de données fiables et actualisées, permettant d'éclairer nos choix : le nôtre – déterminant – et celui de nos partenaires afin de respecter notre engagement : un développement respectueux de notre environnement.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

é m e t par 31 voix pour, 1 abstention,

- un avis favorable sur le bilan de la concertation préalable à la réalisation d'une nouvelle liaison entre Ostwald et Illkirch-Graffenstaden tel qu'il est plus amplement exposé dans le rapport de la présente délibération,

- sollicite l'engagement des études de faisabilité portant sur différents scénarii et permettant d'aboutir à une analyse multicritères de ceux-ci et

- autorise le Président de la CUS à cet effet.